



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Secrétariat de la CDPENAF
Réf. : SUAR/CECAU - 26-C099
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT
Tél. : 02 41 86 66 19
ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 13 mars 2026

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Madame Joëlle BAUDONNIERE
Maire de Mozé-sur-Louet
7 rue du 22 juillet 1793
49610 Mozé-sur-Louet

mairie@mozésurlouet.fr
transmission par voie électronique

Objet : notification avis CDPENAF du 10 mars 2026

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le dossier de Déclaration de Projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Mozé-sur-Louet.

Au cours de sa réunion du 10 mars 2026, la commission a émis, au titre de l'article L 151-13 du Code de l'urbanisme un **avis défavorable** à l'identification d'un Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) Az destiné à la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) **considérant que** :

- le projet engendre une consommation d'espace naturel agricole et forestier qui ne permettrait pas au territoire de respecter les objectifs de sobriété foncière ;
- les conditions de remise en état du site pour un usage agricole ne sont pas suffisantes ;
- les éléments présents dans le dossier ne permettent pas d'analyser l'impact environnemental du projet.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental adjoint
Président de la commission**

Patrice BERTAUD

Copies pour information :
dgs@mozésurlouet.fr ; joelle.baudonniere@mozésurlouet.fr